

*Peine capitale*

lorsqu'ils permettent aux résultats des sondages de tout influencer sur leur décision. Je le dis pour deux raisons.

Il importe de ne pas considérer ces résultats comme représentatifs de l'opinion publique. Il est beaucoup plus important selon moi de demander à ces gens ce qu'ils veulent vraiment dire et ce qui les préoccupe dans cette situation. Lorsqu'on agit de la sorte, on obtient une impression tout à fait différente de celle que l'on obtiendrait en se fondant sur les résultats des sondages. A mon avis, on trouvera que les Canadiens ne sont pas partisans de la pendaison. Après avoir expliqué au public la complexité de la situation, on constate souvent que son opinion diffère, que les gens sont habituellement plus compréhensifs et moins radicaux.

J'ai constaté que nombre de personnes confondaient les problèmes en matière de libération conditionnelle et d'évasion des prisons avec le principe de la peine capitale. Quand on parle avec eux, on découvre qu'ils ne se préoccupent pas de la peine capitale mais plutôt de l'indulgence de certains tribunaux, des libérations conditionnelles et autres choses de ce genre. Quand on leur fait remarquer que l'un n'a pas grand-chose à voir avec l'autre, ils veulent être sûrs que ces êtres dangereux seront gardés en prison, qu'on ne leur permettra pas de s'évader et que la libération conditionnelle ne leur sera pas octroyée. Je ne veux pas dire qu'il nous faudrait raidir notre attitude en matière de libération conditionnelle, mais nous devrions l'accorder à meilleur escient. Nous devrions faire notre profit de nos erreurs. La plupart des gens reconnaissent qu'un bon régime de libération conditionnelle est nécessaire à la société, mais nous devons distinguer clairement un problème de l'autre. Quand on donne aux gens l'assurance que ces criminels mis à l'écart de la société cesseront d'être une menace, leur sentiment à l'égard de la peine capitale n'est déjà plus le même.

Avant d'être élu député, j'avais une opinion toute faite, comme bien d'autres sans doute, sur divers sujets. J'avais une réponse rapide à toute question. C'est facile d'avoir une opinion toute faite lorsque la main n'est pas sur le levier qui ouvre la trappe. Nos mains sont sur le levier en ce sens que nous devons prendre la décision. J'ai l'impression que si mes électeurs étaient à ma place, en possession des preuves et des renseignements que je possède, et s'ils avaient pu écouter les débats qui ont eu lieu à la Chambre, s'ils partageaient la même responsabilité et exerçaient cette petite mesure de pouvoir qui peut envoyer un homme à la mort, je crois alors qu'ils penseraient alors différemment de ce que les sondages nous laissent croire.

Mes réserves concernant la peine capitale—en quoi je diffère peut-être de certains de mes collègues—ne proviennent pas d'un scrupule excessif ou d'une répugnance à tuer lorsque c'est nécessaire. Comme bien d'autres députés, j'ai servi cinq ans pendant la guerre, et je crois que c'est suffisant pour vous faire perdre cet état d'esprit. Si les témoignages évoqués ici démontraient que la peine de mort est une sauvegarde pour la société et pour la vie des gens, je n'hésiterais pas à l'approuver. Mais il n'y a aucune preuve dans ce sens et c'est mal de tuer pour des raisons inutiles. Peut-être n'est-il jamais nécessaire de tuer, en tout cas s'il n'y a rien pour nous en prouver la nécessité, on ne devrait pas tuer son semblable.

[M. Saltsman.]

Que faut-il se demander au cours du débat actuel? Il faut se demander si la pendaison est un moyen de dissuasion. On peut dire tout au plus que les avis sont également partagés. D'après les données statistiques dont on dispose, la pendaison n'est pas un moyen de dissuasion. Elles sembleraient même indiquer que durant les années où la peine capitale fut abolie, le nombre de crimes graves a diminué. Devrions-nous tuer quelqu'un par vengeance? Il fut un temps où l'autorité tuait par vengeance. Plusieurs d'entre nous ont oublié le sens véritable de la loi du talion: œil pour œil, dent pour dent. J'ai dû me souvenir de l'époque de mes jeunes années où j'étudiais sous la direction d'un rabbin pour me rendre compte qu'on ne nous demandait pas d'être plus dur ni d'exiger davantage en fait de châtiement qu'un minimum. A l'époque de la loi du talion, l'insulté tuait l'insulteur. Si quelqu'un frappait trop fort, l'offensé tuait un membre de sa famille. L'expression œil pour œil signifie que la vengeance ne doit pas dépasser les limites de l'absolue nécessité.

● (1650)

Dans une société de ce genre, on craignait que, si les autorités ne tiraient pas vengeance au nom de la population, cette dernière le ferait elle-même. Nous parlons là de lynchage, de lapidation et d'autres actes de violence instantanée. Par conséquent, la violence pratiquée par le gouvernement était nécessaire pour maintenir la cohésion de cette société. Est-ce dans ce genre de société que nous vivons aujourd'hui? Craignons-nous qu'il y ait des émeutes dans les rues si deux ou trois vies ne sont pas enlevées sur un certain nombre d'années et que les gens se fassent justice et que les proches des victimes se vengent dans le sang. A mon avis, nous avons fait tant de progrès au cours de ces milliers d'années que la vengeance n'a pas à être assouvie de cette façon. Un jour peut-être—et j'espère qu'il ne viendra jamais—notre société s'inquiétera tellement de l'existence de ce danger de violence publique que les abolitionnistes devront revoir leur position. Cependant, je n'en vois aucun signe avant-coureur et je ne pense pas que ce temps viendra.

Je faisais remarquer à mes collègues, en rappelant le débat qui a eu lieu il y a quelque cinq ans, qu'une chose qui me frappe au sujet du présent débat est que ce dernier a été mené bien plus calmement que celui d'il y a quelques années. Même si les sondages d'opinion montrent que notre société préconise la pendaison, cela ne se reflète pas à la Chambre. Les débats ont été menés de façon plus logique et plus raisonnable des deux côtés de la Chambre. On remarque moins de colère et plus de concentration sur les arguments venant à l'appui de positions.

On pourrait peut-être affirmer que la justice exige la peine capitale. Je vais parler quelques instants de la justice et de ce qu'elle est. Tout d'abord, nous ne pouvons jamais être certains, tant que nous avons la peine capitale, que l'État ne commet pas ou n'a pas commis une erreur. Comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé, je pense que c'est très peu probable, mais cette possibilité existe et de la part de l'État, la justice exige qu'elle soit exclue. En tant qu'hommes, nous ne pouvons pas trouver d'excuses à la loi qui enlève, ou peut enlever la vie d'un homme injustement ou alors qu'elle n'aurait pas dû être enlevée. C'est toujours la menace qui plane au-dessus d'une société qui conserve l'institution de la peine capitale.